

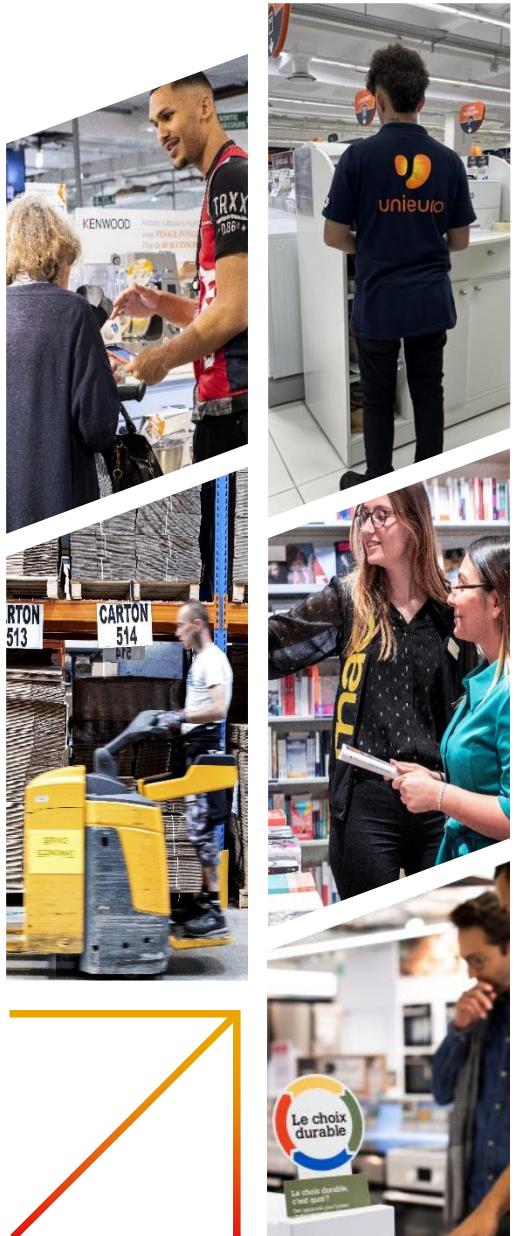


FNAC DARTY





ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025



INTRODUCTION

Jacques Veyrat Président du Conseil d'administration

COMPOSITION DU BUREAU

- **Président de l'Assemblée** : Monsieur Jacques Veyrat, Président du Conseil d'administration ;
- **Scrutateurs** : VESA Equity Investment et CECONOMY Retail International
- **Secrétaire de l'Assemblée** : Madame Nathalie Dubois, Directrice juridique du Groupe.

Sont également présents :

- Monsieur Enrique Martinez, Directeur général du Groupe ;
- Monsieur Jean-Brieuc Le Tinier, Directeur financier du Groupe ;
- Madame Tiffany Foucault, Secrétaire générale du Groupe ;
- Madame Brigitte Taittinger-Jouyet, Comité des Nominations et des Rémunérations ;
- KPMG Audit représenté par Caroline Bruno Diaz, Commissaire aux comptes titulaire en charge de la certification des comptes et des informations en matière de durabilité
- Deloitte représenté par Guillaume Crunelle, Commissaire aux comptes titulaire en charge de la certification des comptes et des informations en matière de durabilité



FAITS MARQUANTS ET REVUE STRATÉGIQUE

Enrique Martinez
Directeur Général

2024 : PERTINENCE D'UNE STRATÉGIE GAGNANTE

S'engager pour un choix éclairé et une consommation durable

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
2025

EVERYDAY



SUCCÈS DU MODÈLE OMNICANAL

Retour de la croissance du e-commerce, **+2,2% vs 2023**
Ventes omnicales **en progression de c.2 pts** : 52% des ventes en ligne



FOCUS SERVICES

Récurrence et profitabilité des résultats
Croissance à deux chiffres des services d'abonnement



COMPORTEMENTS DURABLES

Précurseur sur la circularité et la durabilité



ACQUISITION TRANSFORMANTE

Acquisition réussie d'Unieuro en Italie
Leadership européen renforcé
Levier de croissance future



Un parc de **11 millions de clients engagés**, toujours plus fidèles

OBJECTIFS 2024 ATTEINTS OU DÉPASSÉS

Objectif initial

Résultat opérationnel courant pour 2024 au moins égal à celui de 2023 (171M€)



Objectif révisé (Octobre 2024)

Résultat opérationnel courant pour 2024 au moins égal à 180M€



Réalisation

ATTEINT



182M€

Cash flow libre opérationnel¹ d'au moins 180M€



Cash flow libre opérationnel¹ d'au moins 180M€



Cash flow libre opérationnel¹ cumulé d'environ 500M€ sur la période 2021-2024



Cash flow libre opérationnel¹ cumulé d'environ 500M€ sur la période 2021-2024

DÉPASSÉ



195M€

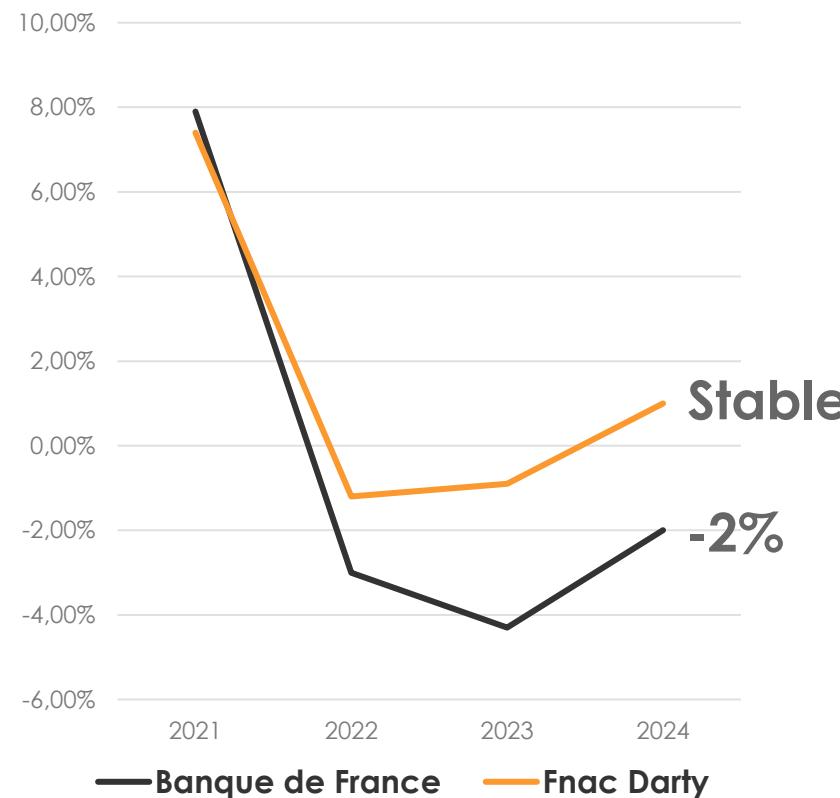
DÉPASSÉ



515M€

CROISSANCE DE TOUS LES INDICATEURS EN 2024

Surperformance du marché français



Croissance rentable

Chiffre d'affaires

↑ +1%

dont CA WEB

↑ +2,2%

Résultat
Opérationnel
Courant

↑ +6%

Marge brute

↑ 30,6%

vs. 30,2% en 2023

Cash flow libre
opérationnel¹

↑ +15M€

Création de valeur

Dividende

↑ 1,0€/action

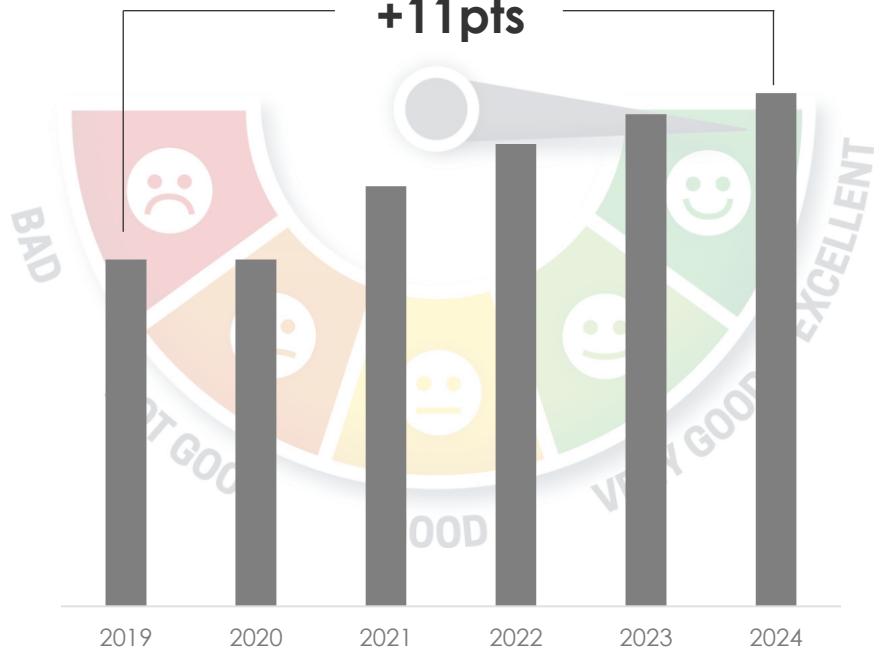
+0,55cts vs 2023

Pour ses clients

NPS¹ 64,2

+2,7 pts vs. 2023

+11pts



Pour ses collaborateurs

c.100%

des employés formés en 2024

Avec un focus sur l'IA

Groupe

c.80%
en février 2025

Vendeurs Experts²

c.50%
En février 2025



c. 100% au T1 2025

¹ Net Promoter Score agrégé France.

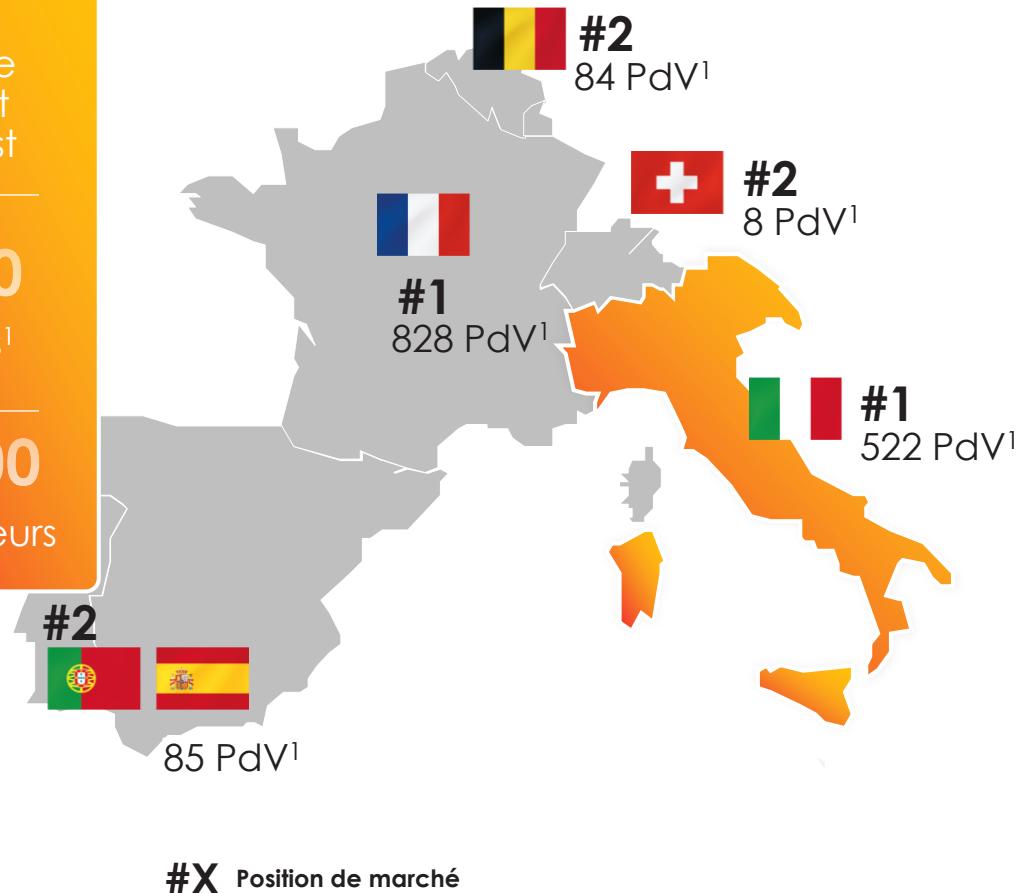
² Ayant suivi au moins 1 e-learning et 1 formation en présentiel.

UNIEURO : LEVIER DE CROISSANCE FUTURE

#1
en Europe
du Sud et
de l'Ouest

>1 500
magasins¹

~30 000
Collaborateurs



Consolidation du marché européen

De la distribution spécialisée
en Europe de l'Ouest et du
Sud avec **> 10 Mds€ de chiffre**
d'affaires et des positions
#1/#2 sur ses principaux
marchés



>20M€ de synergies attendues

principalement issues de
l'**optimisation des conditions**
d'achat



€m

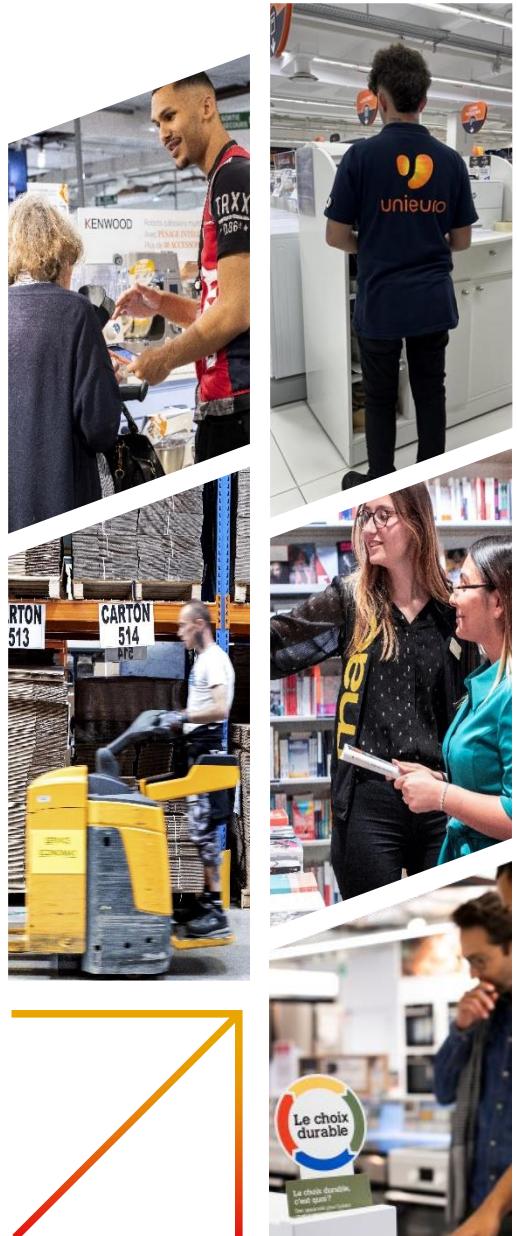
Chiffre d'affaires

	2024 Hors Unieuro ²	2024 pro forma ³
Chiffre d'affaires	7 932	10 540
Marge brute	30,6%	28,2%
ROC (% du CA)	182 2,3%	209 2,0%

¹ Points de ventes, Parc de magasins fin 2024 (Intégrés + Franchises).

² Activité Fnac Darty 2024 12 mois hors Unieuro.

³ Pro forma : non audité : données publiées Groupe (12 mois Fnac Darty + 1 mois Unieuro) + données 11 mois Unieuro (janvier à novembre 2024).

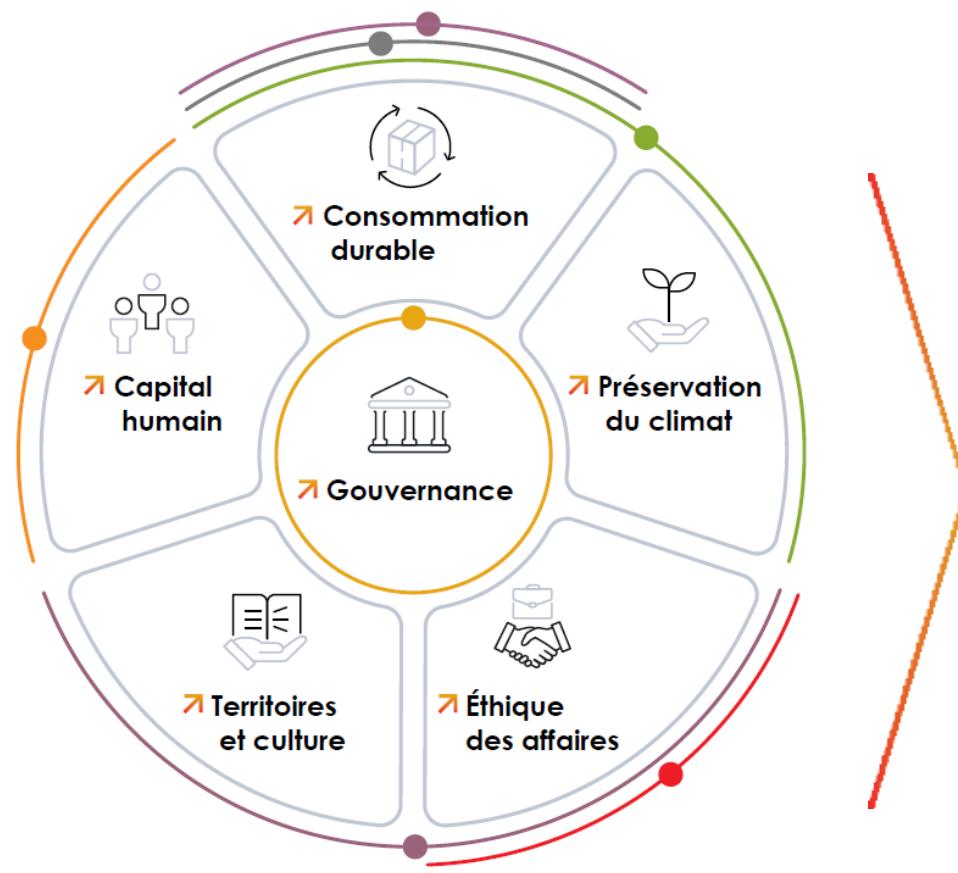


NOS ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE DURABILITÉ

Tiffany Foucault
Secrétaire générale

LA RSE AU CŒUR DE LA CRÉATION DE VALEUR DURABLE

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
2025



● ESRS E1 Changement climatique

● ESRS 2 Informations générales

● ESRS G1 Conduite des affaires
ESRS S2 Travailleurs au sein de la chaîne de valeur

● ESRS S4 Consommateurs et Utilisateurs Finaux

● ESRS S1 Employés

● ESRS E5 Utilisation des ressources et économie circulaire

└ ESRS E2 Pollution
ESRS E3 Eau et Ressources Marines
ESRS E4 Biodiversité et écosystèmes

EVERYDAY RÉALISATIONS 2024



- 31 %

Réduction des émissions de CO₂
(énergie et transports)



1,3 M d'abonnés Darty Max



2,6 M

Produits réparés



133

Score de durabilité

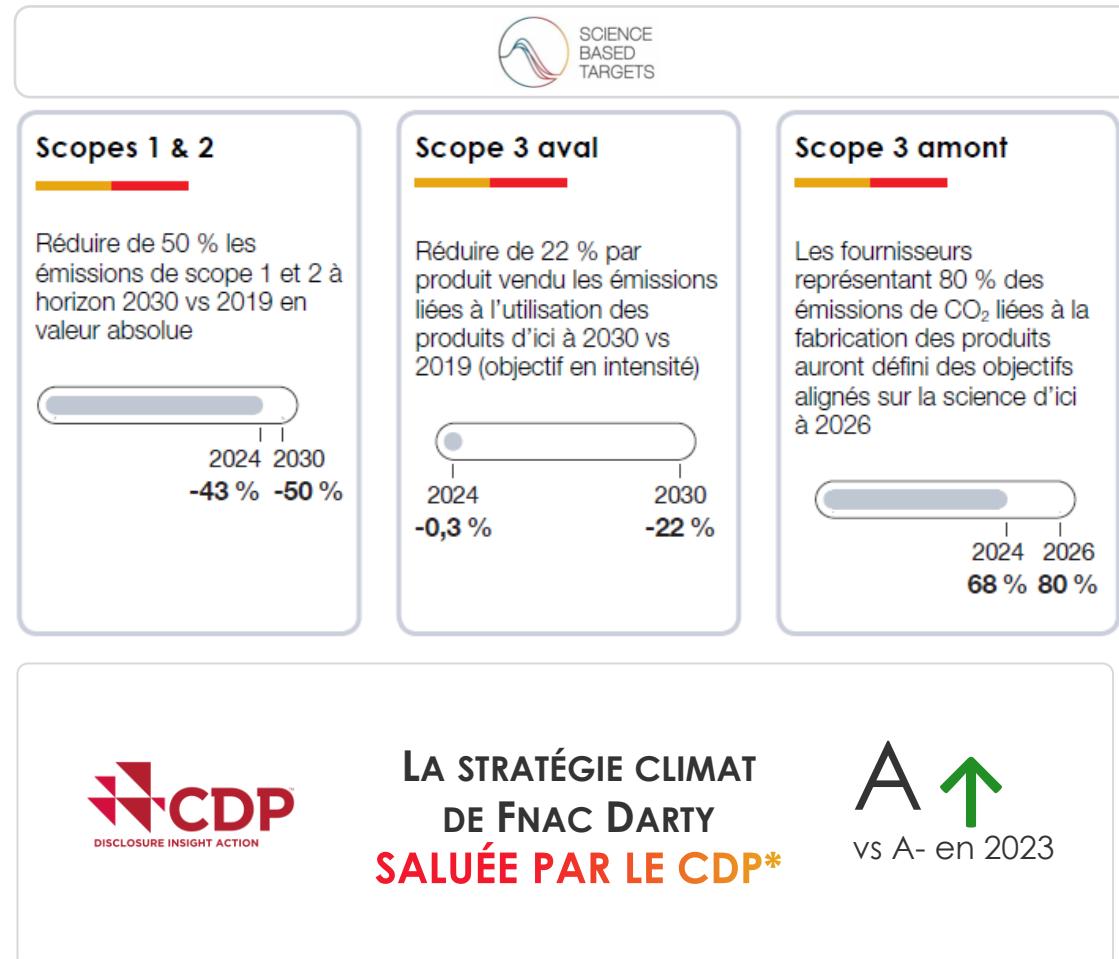


33 %

Femmes dans le Leadership Group (Top 200)

*Carbone Disclosure Project

ENVIRONNEMENT : RÉDUCTION DES ÉMISSIONS À HORIZON 2030



LEVIERS DE DÉCARBONATION ACTIVÉS



Efficacité énergétique

- Déploiement du Système de Management de l'énergie - **certification ISO 50001**
- **Investissements** dans l'éclairage LED
 - - 27 % Réduction de la consommation électrique vs 2022
- Corporate Power Purchase Agreement
 - 56 % mix d'énergie verte



Décarbonation transports

- Initiative **Fret 21ADEME** (France)
- **Verdissement** de la flotte de véhicules
 - 48 % flotte SAV
 - 38 % de la flotte transporteurs
- **Initiative sectorielle** « Collaborative Urban Logistics & Transport » (Belgique)



Allongement durée de vie des produits

- **Eclairer les clients** (Choix Durable, Indice de Durabilité, Baromètre SAV)
- **Entretenir et Réparer** (Darty Max)
- **Allonger & rendre accessible** (2^{nde} Vie, Passeport digital)
- **Réemployer & Recycler** +15% de collecte de DEEE** niveau Groupe vs 2023

SOCIAL : LES TALENTS AU SERVICE DE NOS CLIENTS



Attraction & Rétention

- Développement de la **marque employeur** (Viva Tech, Journée de la Réparation)
- 1er Trophées **Tous Leaders**
- **800 techniciens** intégrés depuis 2019

80%

*promotion interne
directeurs de magasin*

Santé & Sécurité QVT

- **Renforcement** de la politique Santé Sécurité
 - Taux de fréquence : **-0,7 pt** vs 2023
 - Taux de gravité : **-0,2 pt** vs 2023
- **+32 000 modules** de formation sécurité validés

73 %

*taux de recommandation
salariés*

Compétences & Formation

- « Conversation continue » pour fluidifier le **dialogue sur la performance**
- **22 classes** de Tech'Académiciens
- nouveau concept : le **« Magasin Ecole »**

100%

*des collaborateurs formés
14h/salariés en moyenne*

Diversité & Inclusion

- **+4 pts** index F/H France vs 2023
- **1ère « Semaine de la Parité »**
- Accord seniors : valoriser et capitaliser sur l'expérience

4,5%

*collaborateurs en situation de
handicap*

GOUVERNANCE : AGIR AVEC ÉTHIQUE



Ethique des Affaires

- Nouveau **code de conduite fournisseurs**
- Développement de l'**exigence** et de la **sensibilisation** en matière d'éthique des affaires

99%

de la population exposée au risque de conflit d'intérêts formée



Relation fournisseurs Achats Indirects

- Renouvellement du **label RFAR** début 2025
- **93 %** des appels d'offres avec des critères RSE

96 %

des contrats incluant le Code de conduite des affaires



Sourcing responsable

- Membre de l'Initiative for Compliance and Sustainability (ICS)
- **Multiplication des audits non annoncés** : 48 audits non annoncés, soit 55 %

95 %

audits conformes avant plan d'actions correctives



Protection des données

- **Renforcement de la culture** des équipes sur les enjeux DPO et Cybersécurité
 - formations obligatoires
 - 1ère édition de la Cyber Week
 - sensibilisation aux attaques

10

e-learning cybersécurité et protection des données



RÉSULTATS FINANCIERS 2024

Jean-Brieuc Le Tinier
Directeur financier

RÉSULTATS FINANCIERS

M€	2023	2024 hors Unieuro ¹	Var.
Chiffre d'affaires	7 875	7 932	+0,2%²
Taux de marge brute	30,2%	30,6%	
Coûts opérationnels	2 209	2 243	
Résultat opérationnel courant	171	182	+11
Autres produits et charges opérationnels non courants	(131)	(31)	
Résultat opérationnel	40	151	+111
Charges financières nettes	(79)	(85)	
Impôt sur le résultat	(31)	(29)	
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies	(75)	37	
Résultat net part du Groupe des activités poursuivies – Ajusté³	31	71	+40
Résultat des activités non poursuivies	125	2	
Résultat net part du Groupe de l'ensemble consolidé	50	34	(16)

Chiffre d'affaires : **7 932M€**

Progression de **+0,7% en données publiées** et de **+0,2% en données comparables²** par rapport à 2023

Résultat opérationnel courant : **+11M€**

Progression de l'activité, augmentation des OPEX non intégralement compensée par les plans de performance

Charges financières nettes : **+6M€**

Impact de la hausse des taux d'intérêts

Résultat net part du Groupe des activités poursuivies- Ajusté³ : **+40M€**

¹ Activité Fnac Darty 2024 12 mois hors Unieuro.

² Données comparables : excluent les effets de change, les variations de périmètre, les ouvertures et fermetures de magasins en propre.

³ Résultat net part du Groupe des activités poursuivies ajusté des éléments exceptionnels : complément amende ADLC pour 24M€ et impairment Belgique pour 15M€.

SOLIDE GÉNÉRATION DE FREE CASH FLOW

M€

EBITDA

Impact IFRS 16

Eléments cash non courants et éléments non cash de l'EBITDA

Capacité d'autofinancement avant impôts, dividendes et intérêts, hors IFRS 16

Variation du BFR¹

Investissements opérationnels²

Impôts sur le résultat payés

Cash Flow libre opérationnel³

Autres⁴

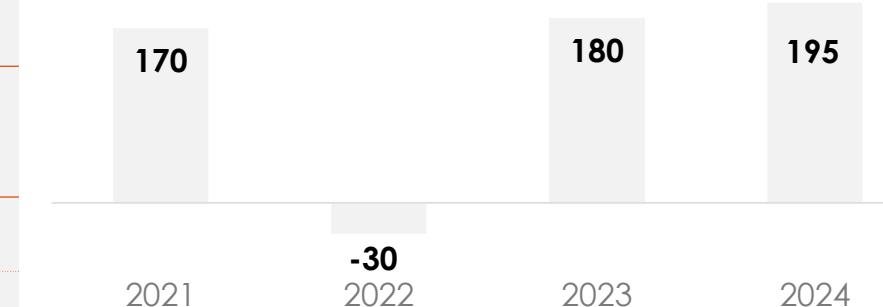
Flux net de trésorerie

	2023	2024 Hors Unieuro
EBITDA	533	549
Impact IFRS 16	(264)	(270)
Eléments cash non courants et éléments non cash de l'EBITDA	(38)	(33)
Capacité d'autofinancement avant impôts, dividendes et intérêts, hors IFRS 16	232	246
Variation du BFR ¹	55	19
Investissements opérationnels ²	(115)	(23)
Impôts sur le résultat payés	8	(47)
Cash Flow libre opérationnel³	180	195
Autres ⁴	24	(240)
Flux net de trésorerie	204	(45)

Cash Flow libre opérationnel³

+15M€

195M€ à fin 2024, objectif Everyday dépassé



= 515M€

Sur la période
2021-2024

 **Objectif**
500M€



BFR et CAPEX

Maîtrise rigoureuse

¹ Inclut la variation des dettes et créances sur immobilisations.

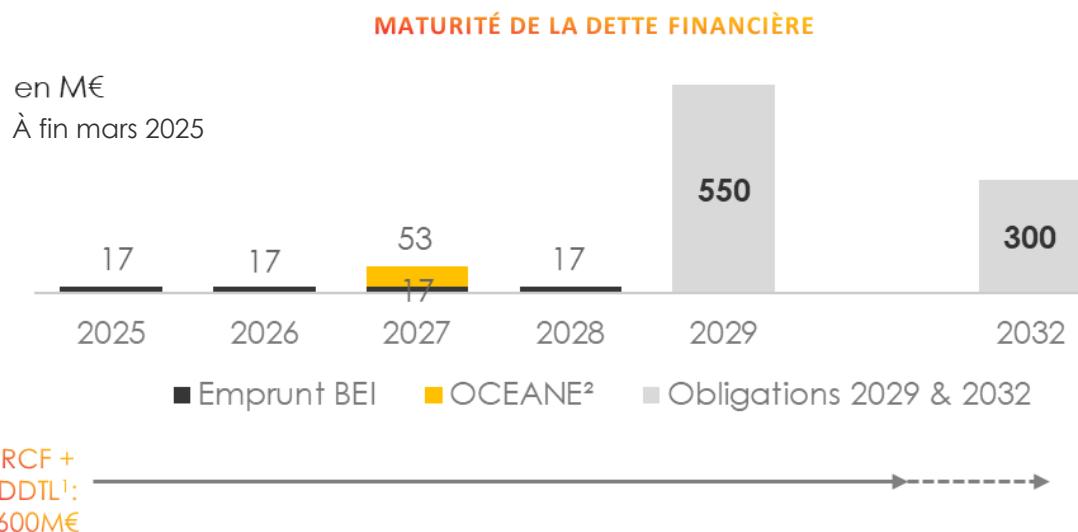
² Investissements nets des désinvestissements.

³ Hors IFRS 16.

⁴ Inclut en 2024 l'impact de la cession de la Billetterie, de l'acquisition d'Unieuro et le versement du dividende.

UNE STRUCTURE FINANCIÈRE SOLIDE

M€	31 déc. 2023	31 déc. 2024
Capitaux propres	1 538	1 737
Trésorerie nette	198	224
Dette financière brute	923	838
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 121	1 062
Dettes locatives IFRS 16	1 145	1 615³



Trésorerie nette positive : **224M€**

hors IFRS 16 à la fin de l'exercice

Pas de refinancement majeur avant avril 2029 après refinancement des obligations senior 2024 et 2026 en mars 2024 : 550M€ et nouvelle émission obligataire en mars 2025 : 300M€ à échéance 2032

Lignes de crédit non utilisées (RCF + DDTL) : 600M€ à échéance mars 2030 avec 2 options d'extension à mars 2031 et mars 2032

Solide position de liquidité de 1,7 Md€ à fin 2024

Rating Corporate	S&P Global Ratings		Fitch Ratings		SCOPE
	BB+	↑ Stable Mars 2025	BB+	Stable Juillet 2024	
Outlook					Stable Février 2024

¹ Delayed Drawn Term Loan.

² En cas de non conversion.

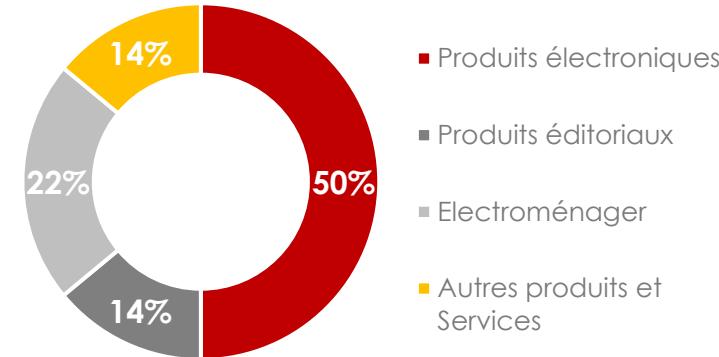
³ Dont 415M€ de dette locative Unieuro.

UNE NOUVELLE DIMENSION POUR LE GROUPE

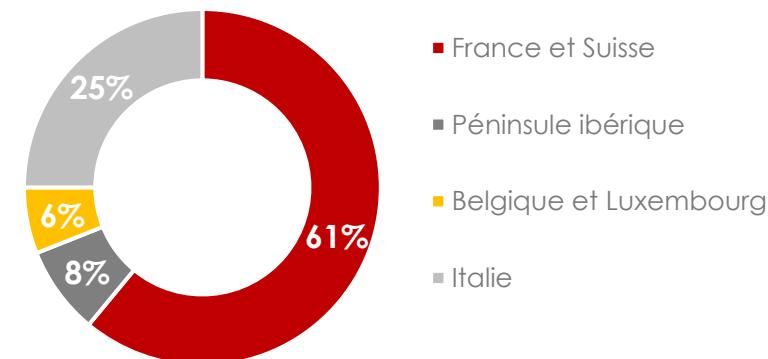
Chiffres 2024 combinés¹ avant synergies

Chiffre d'affaires	#Magasins
10 540 M€	1 527
Résultat Opérationnel Courant	EBITDA Courant ²
209 M€	689 M€
Cash flow libre opérationnel ³	Relution sur le BPA 2024
232 M€	+5%

Chiffre d'affaires combiné 2024 par catégorie



Chiffre d'affaires combiné 2024 par zone



¹ Correspond à 12 mois 2024 Fnac Darty + 12 mois 2024 Unieuro.

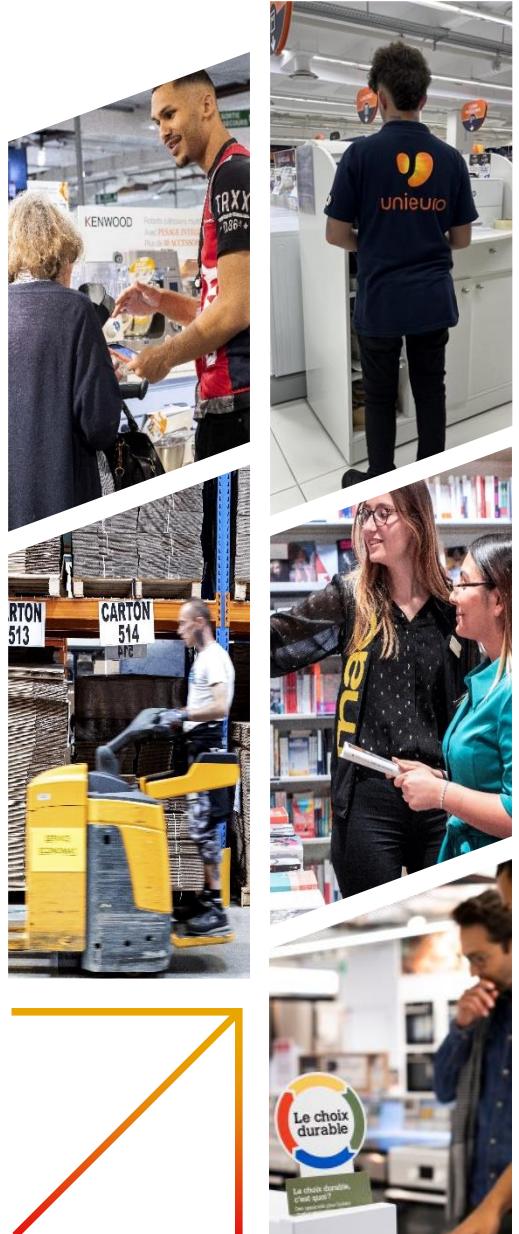
² Résultat opérationnel courant avant dotations nettes aux amortissements et provisions sur actifs opérationnels immobilisés.

³ Hors IFRS 16.

T1 2025 FAITS MARQUANTS

- Chiffre d'affaires du Groupe à 2 314M€ en légère hausse en données comparables pro forma¹ hors effet calendaire défavorable de -1,0 %
- Intégration d'Unieuro en bonne voie
- Marge brute pro forma en hausse de +60 points de base : impact positif des services compensant les cessions de billetterie et effet dilutif des franchises
- Succès de l'émission obligataire de 300 M€ et du rachat d'obligations convertibles

¹ Données comparables : exclut les fluctuations des taux de change, les variations de périmètre et les ouvertures et fermetures de magasins. Le pro forma inclut Unieuro en 2024.



ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE

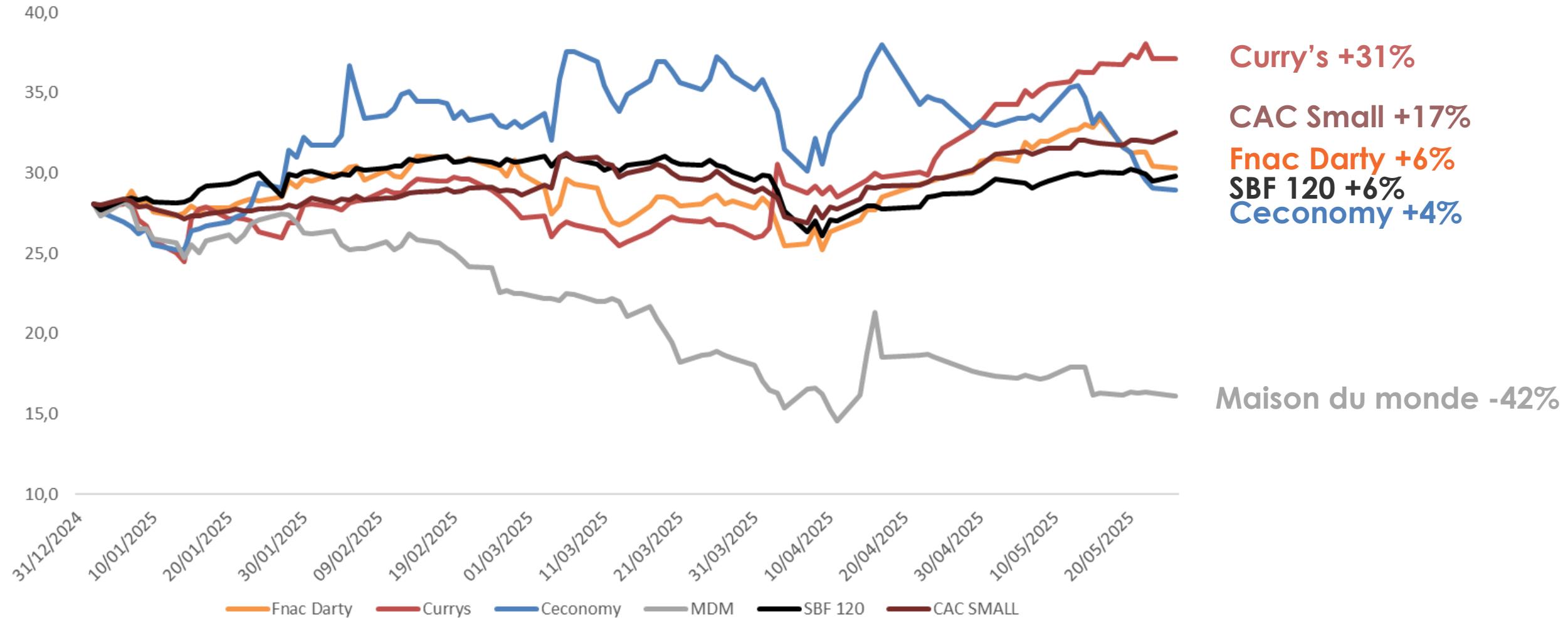
Jean-Brieuc Le Tinier

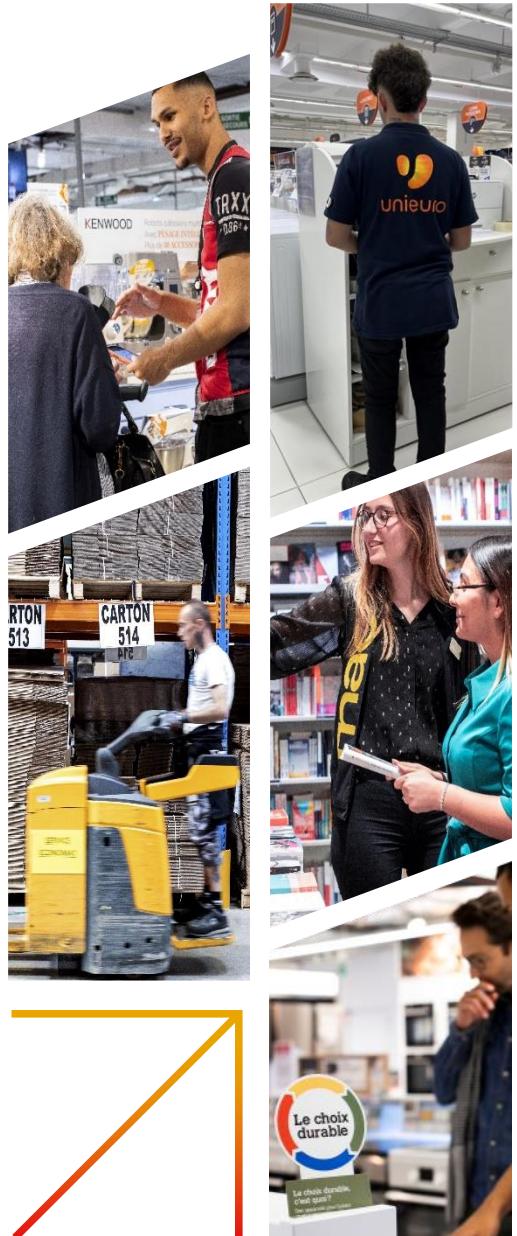
Directeur financier

ÉVOLUTION DU COURS DE BOURSE

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
2025

Au 26 mai 2025

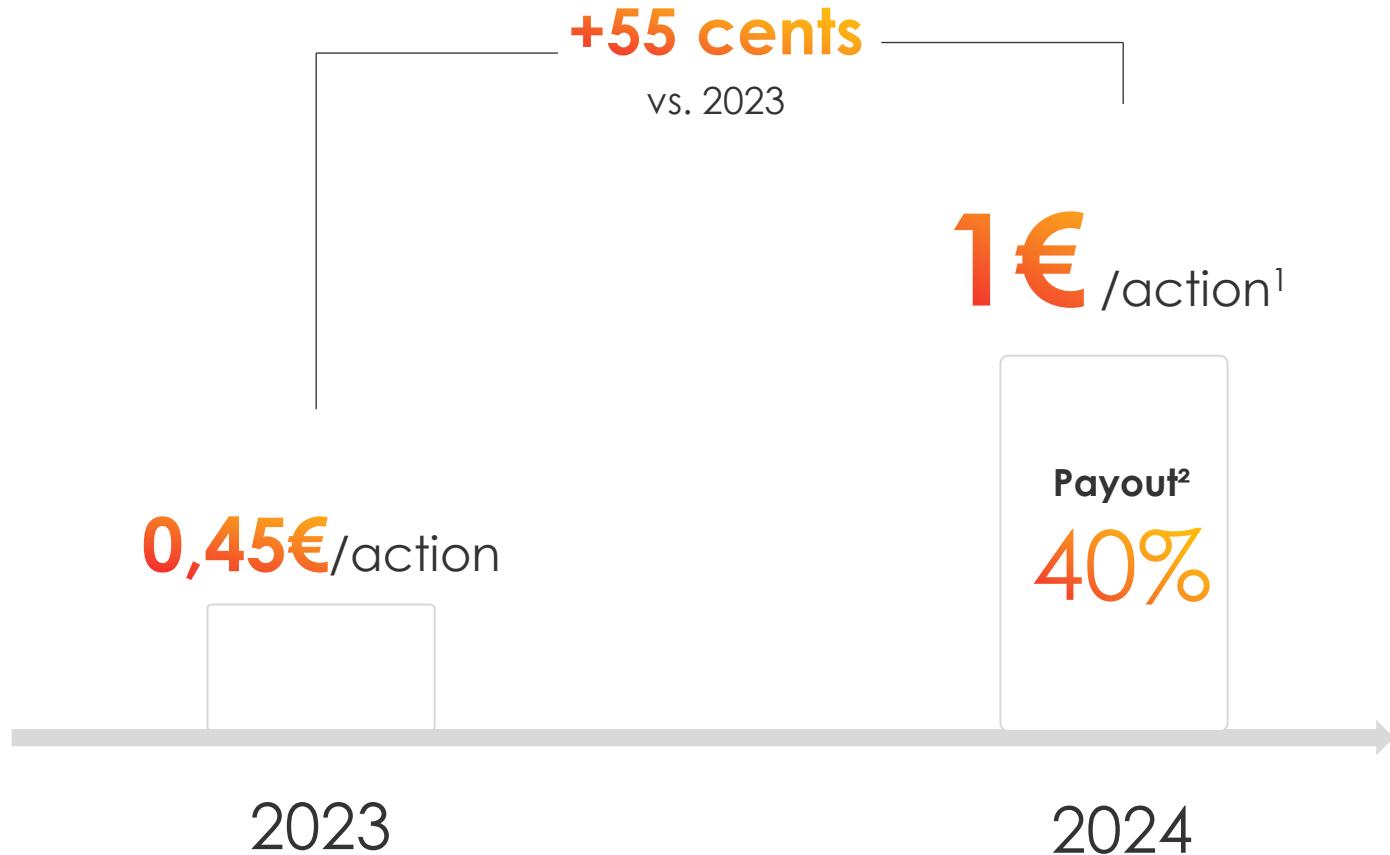




DIVIDENDE & PERSPECTIVES

Enrique Martinez
Directeur général

CROISSANCE DU DIVIDENDE



Politique de dividende

> 30%
Payout

¹ Soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale du 28 mai 2025.

² Calculé sur le résultat net part du Groupe des activités poursuivies – ajusté des éléments non récurrents exceptionnels.

PERSPECTIVES 2025

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
2025



Résultat opérationnel Courant
hors Unieuro

Croissance
« mid single digit »
vs ROC 2024 hors Billetterie¹



Nouveau plan stratégique
Journée investisseurs

11 juin 2025



¹ Impact de la déconsolidation de l'activité Billetterie fin 2024 : environ 10 millions d'euros.



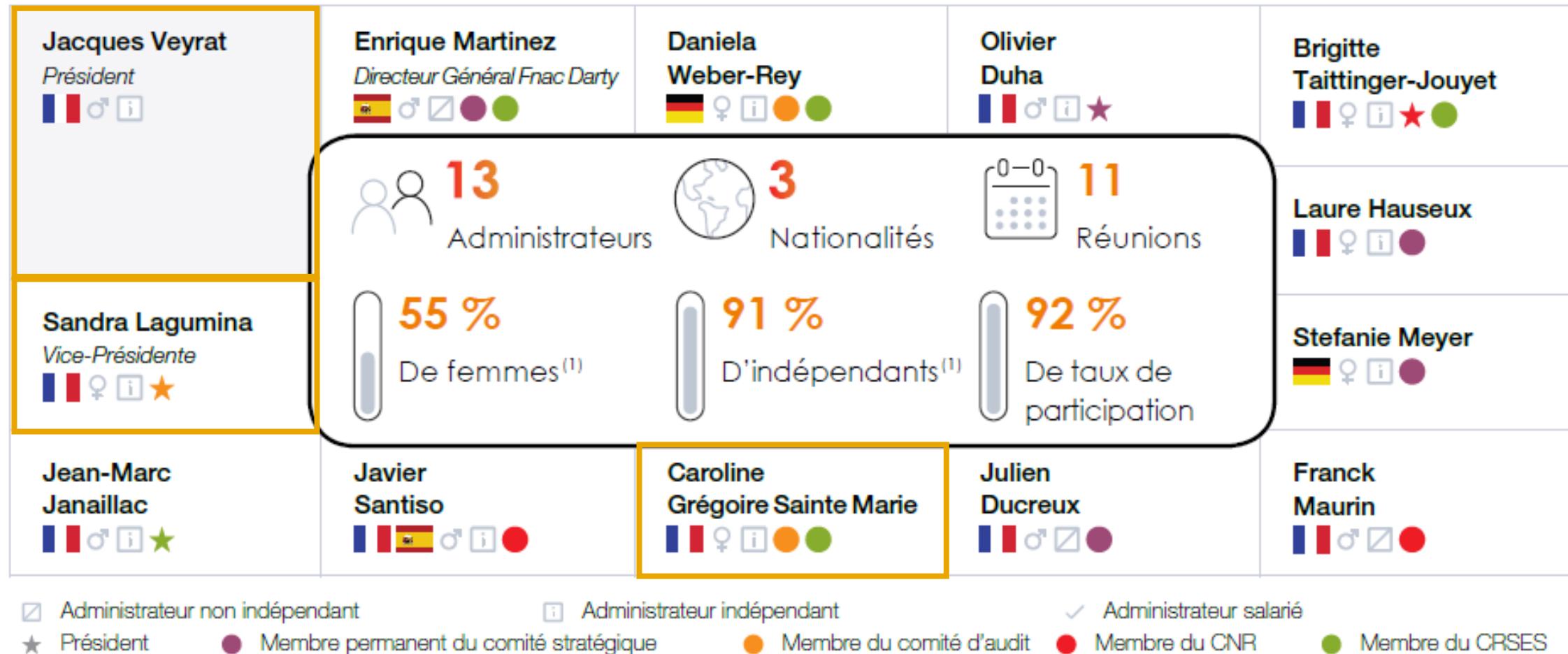
PRÉSENTATION DES TRAVAUX DU CONSEIL

Brigitte Taittinger-Jouyet

Comité des Nominations et des Rémunérations

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2024



⁽¹⁾ Conformément au code Afep-Medef – sont exclus du calcul les administrateurs représentant les salariés

TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Stratégie et
développement de
la société
Acquisition
d'Unieuro



Résultats de la
société



Assemblée
générale des
actionnaires



Gestion des risques



Gestion financière



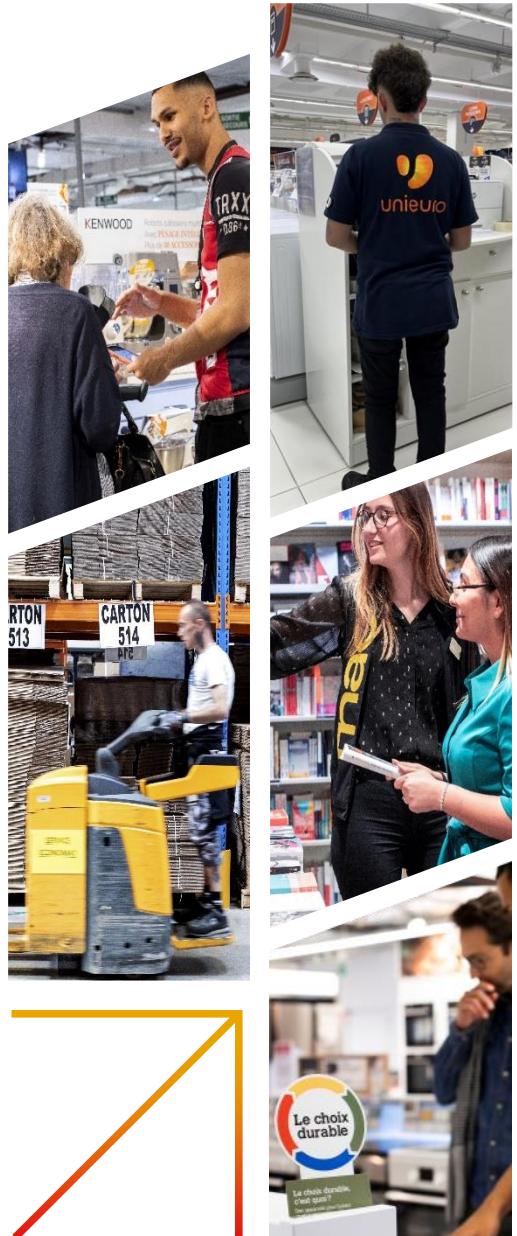
Suivi des
engagements RSE



Gouvernance et
rémunérations



RSE - CSRD



RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Brigitte Taittinger-Jouyet

Présidente du Comité des Nominations et des Rémunérations

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX NON-DIRIGEANTS - EX POST 2024

Membres du Conseil d'administration

Versement en 2025
au titre de 2024 :
480 685€

Enveloppe globale : 550k€

Conseil d'administration : 320k€



30% Fixe

70% Variable, attribué en fonction de la présence des membres aux réunions

Comités spécialisés : 230k€

Variable, attribué en fonction de la présence des membres aux réunions



90k€ Audit

70k€ Nominations et rémunération

70k€ Responsabilité sociale, environnementale et sociétale

Pas de rémunération pour le Comité stratégique

Majoration de 50% par séance pour les présidents du Conseil et des comités

La rémunération calculée mais non versée au Président n'est pas réallouée

- Jacques Veyrat n'a perçu aucune rémunération au titre de son mandat d'administrateur, mais au titre de son mandat de Président
- Franck Maurin et Julien Ducreux, administrateurs salariés, perçoivent un salaire au titre de leurs fonctions dans l'entreprise. La rémunération au titre du mandat d'administrateur peut être versée au syndicat ayant désigné le salarié en qualité d'administrateur représentant les salariés
- Les autres administrateurs ne perçoivent pas d'autre rémunération

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX EX POST 2024

Jacques Veyrat

Président

Rémunération fixe : 200k€, inchangée depuis 2017

Absence de rémunération variable annuelle

Absence de rémunération de long terme

Absence de rémunération au titre de son mandat d'administrateur

Enrique Martinez

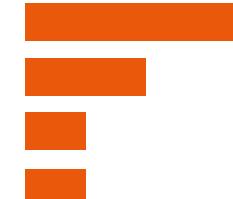
Directeur général

Rémunération fixe

800k€



**Rémunération
annuelle
variable**
(1 125k€ max)



60% Critères financiers

20% Critères qualitatifs

10% Critère expérience client

10% Critères RSE



**Rémunération
Long-terme**

Attribution de **93 496 actions de performance**



**Rémunération
Exceptionnelle**

500 000€ (versé en 2 fois) au titre de l'acquisition transformante d'Unieuro



**Rémunération
Mandat**

35 611€ au titre du mandat d'administrateur



**Autres éléments de
rémunération**

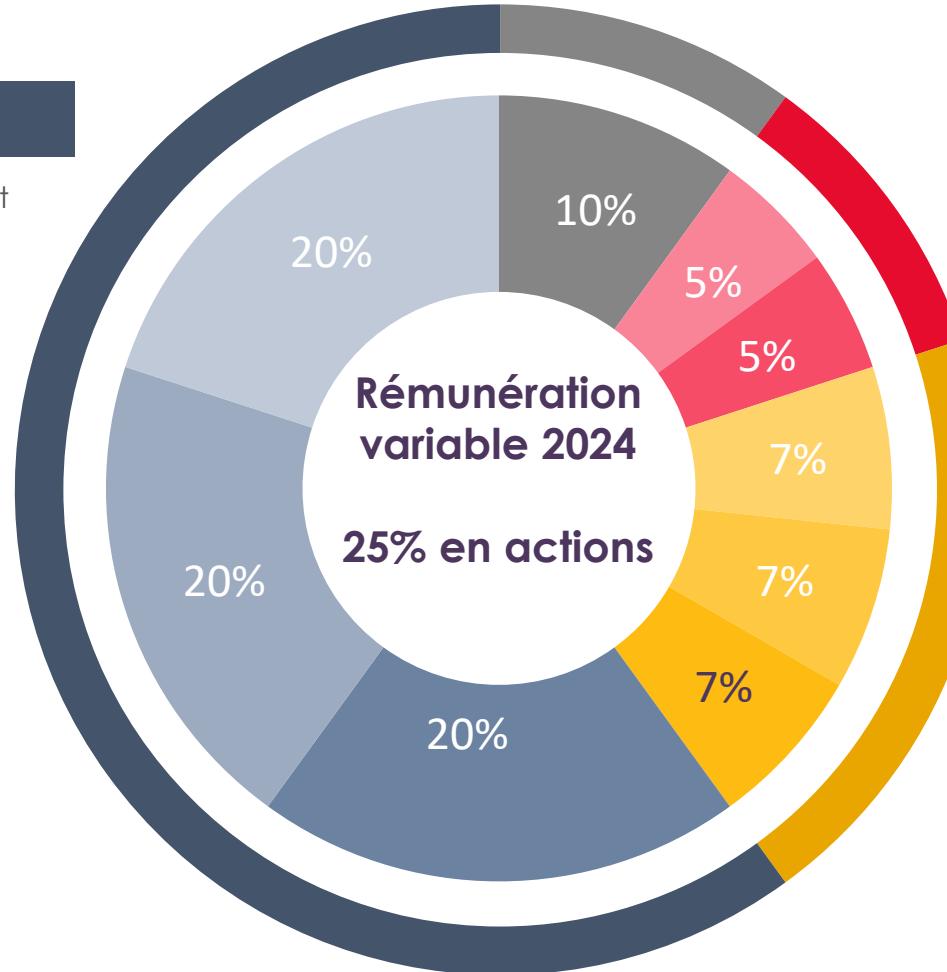
41 666€

Retraite supplémentaire, Prévoyance, véhicule de fonction, cotisations assurance chômage

DÉCOMPOSITION DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE DIRECTEUR GÉNÉRAL – EX POST 2024

Critères financiers – 60%

- 20% au titre du Résultat opérationnel courant (ROC) Groupe
- 20% au titre du Cash-flow libre (CFL) Groupe
- 20% au titre du Chiffre d'affaires (CA) Groupe



Critère expérience client – 10%

- 10% au titre du Net Promoter Score (NPS)

Critères RSE – 10%

- 5% au titre de la réduction de la consommation d'énergie du Groupe
- 5% au titre de l'engagement des salariés

Critères individuels – 20%

- 6,67% au titre de l'exécution des initiatives stratégiques avec l'intégration de MediaMarkt Portugal, le développement de Weavenn, le développement de la politique services,
- 6,67% au titre de la réalisation du plan de performance, la gestion des coûts et de la productivité
- 6,67% au titre de la qualité du climat social, la réussite de la communication autour des Jeux Olympiques.

RÉMUNÉRATION VARIABLE DIRECTEUR GÉNÉRAL – EX POST 2024

Critères financiers	60%
----------------------------	------------

- **20%** au titre du Résultat opérationnel courant (ROC) Groupe
- **20%** au titre du Cash-flow libre (CFL) Groupe
- **20%** au titre du Chiffre d'affaires (CA) Groupe

Critère expérience client	10%
----------------------------------	------------

- **10%** au titre du Net Promoter Score (NPS)

Critères RSE	10%
---------------------	------------

- **5%** au titre de la réduction de la consommation d'énergie Groupe
- **5%** au titre de l'engagement des salariés

Critères individuels	20%
-----------------------------	------------

- **6,67%** au titre de l'exécution des initiatives stratégiques avec l'intégration de MediaMarkt Portugal, le développement de Weawenn, le développement de la politique services,
- **6,67%** au titre de la réalisation du plan de performance, la gestion des coûts et de la productivité
- **6,67%** au titre de la qualité du climat social, la réussite de la communication autour des Jeux Olympiques

Rémunération en % du maximum du critère	Montant
70,44%	170 238 €
90,53%	218 775 €
58,65%	141 736 €
100%	120 000 €
100%	60 000 €
100%	60 000 €
80%	42 667 €
100%	53 333 €
100%	53 333 €

TOTAL : 81,79 % 920 083 €

Versement 25% en actions : Acquisition de 9 534 actions sur les 11 657 actions attribuées par le conseil d'administration du 22 février 2024 en vue de permettre le versement en actions de la rémunération variable annuelle 2024¹ - Obligation de conservation pendant 2 ans, puis d'un minimum de titres jusqu'à la cessation de fonction

¹ Attribution d'actions valorisée avec un cours de référence de 24,128€ (moyenne des 20 cours de clôture précédent le Conseil d'administration du 22 février 2024)

RÉMUNÉRATION LONG-TERME – ACTIONS DE PERFORMANCE DIRECTEUR GÉNÉRAL – EX POST 2024

Attribution de 93 496 actions de performance (22 février 2024)

- Période unique d'acquisition de 3 ans
- Conditions de performance et condition de présence
- Obligation de conservation



- Total Shareholder Return (TSR) relatif
Croissance du cours de Bourse
Cash-Flow Libre généré par le Groupe
Chiffre d'affaires du Groupe
Mixité des instances dirigeantes
Réduction des émissions de CO₂

Valorisation à l'attribution : 1 875 000 €

Acquisition définitive de 21 287 actions de performance attribuées en 2021 arrivées à échéance en 2024

- 53,33 % de l'attribution initiale
- Obligation de conservation
- Les conditions de performance étaient



- Total Shareholder Return (TSR) relatif
Cash-flow libre généré par le Groupe
RSE – notation extra-financière

Valorisation à l'acquisition : 673 200 €

AUTRES RÉMUNÉRATIONS DIRECTEUR GÉNÉRAL – EX POST 2024

Rémunération Exceptionnelle attribuée au titre de l'exercice 2024 liée à l'acquisition de Unieuro

Reconnaissance de l'exécution avec succès de l'opération

- Complexé et
- Transformante

Montant et modalités de versement :

- Rémunération exceptionnelle de 500 000 euros versée pour une première partie (250 000 euros bruts) en 2025 et pour une seconde partie (250 000 euros bruts) en janvier 2026 sous réserve d'absence de départ volontaire avant cette date.

Conformité à la politique de rémunération

- À l'occasion de circonstances majeures ou de surperformance non rétribuée par un élément de rémunération fixe ou variable.
- Montant < Maximum : 100% rémunération fixe + variable maximum

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX NON-DIRIGEANTS - EX ANTE 2025

Politique de rémunération

- Conforme à l'intérêt social de l'entreprise, contribuant à sa pérennité et s'inscrivant dans son plan stratégique
- Définie de manière à être à la fois compétitive pour pouvoir attirer et retenir les dirigeants performants et proportionnée à l'étendue des missions et des responsabilités qui sont confiées à chacun, Président, dirigeant mandataire social exécutif, membre du conseil

Membres du Conseil d'administration

Enveloppe globale : 720k€
(vs 550K€ en 2024)

Conseil d'administration : 420k€

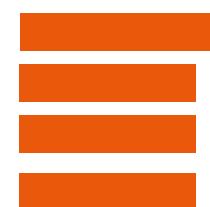


30% Fixe

70% Variable, attribué en fonction de la présence des membres aux réunions

Comités spécialisés : 300k€

Variable, attribué en fonction de la présence des membres aux réunions



90k€ Audit

70k€ Nominations et rémunération

70k€ Stratégique

70k€ Responsabilité sociale, environnementale et sociétale

- Majoration de 50% par séance pour les présidents du Conseil et des comités
- Possibilité de percevoir une rémunération au titre d'un contrat de travail, notamment les administrateurs représentants les salariés

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX PRÉSIDENT – EX ANTE 2025

Jacques Veyrat
Président

Rémunération fixe : 200k€, inchangée depuis 2017
Absence de rémunération variable annuelle
Absence de rémunération de long terme
Absence de rémunération au titre de son mandat d'administrateur

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

DIRECTEUR GÉNÉRAL – EX ANTE 2025

Enrique Martinez

Directeur général

Rémunération fixe

800k€



Rémunération annuelle variable
(1 125k€ max)



62,5% Critères financiers



20% Critères qualitatifs



7,5% Critère expérience client



10% Critères RSE



Rémunération Long-terme

Options d'actions et/ou actions de performance
(plafond : 50% rém. globale)

Obligation de conservation



Rémunération Exceptionnelle

Uniquement en cas de circonstances très particulières

(plafond : 100% rém. fixe + variable maxi)



Rémunération Mandat

Au titre des mandats d'administrateur



Engagement Non concurrence

70% du fixe pendant 2 ans

Possibilité de renonciation de la mise en œuvre par le Conseil



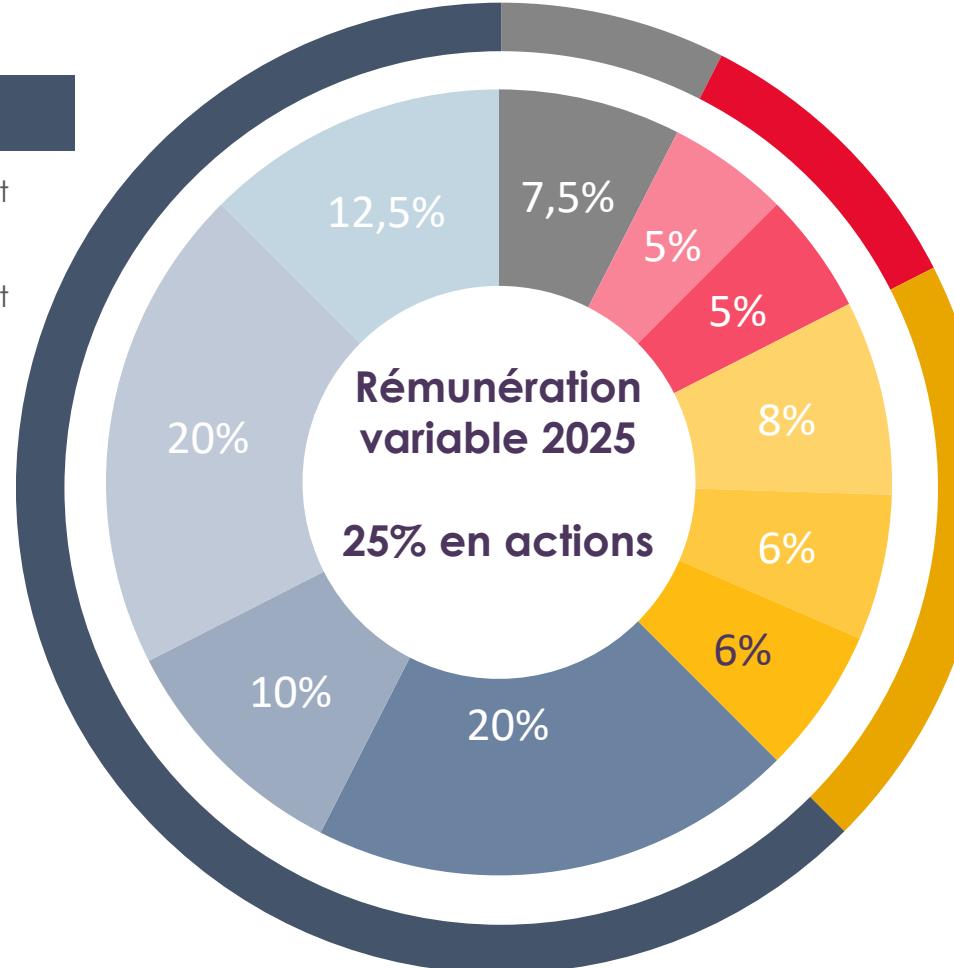
Autres éléments de rémunération

Retraite supplémentaire, prévoyance, véhicule de fonction, cotisations assurance chômage

DÉCOMPOSITION DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE DIRECTEUR GÉNÉRAL – EX ANTE 2025

Critères financiers – 62,5%

- 20% au titre du Résultat opérationnel courant (ROC) Groupe hors Unieuro
- 10% au titre du Résultat opérationnel courant (ROC) d'Unieuro
- 20% au titre du Cash-flow libre (CFL) Groupe
- 12,5% au titre du Chiffre d'affaires (CA) Groupe



Critère expérience client – 7,5%

- 7,5% au titre du Net Promoter Score (NPS)

Critères RSE – 10%

- 5% au titre de la réduction des émissions de CO₂ (scope 1 et 2 - obj. SBTi du plan de décarbonation)
- 5% au titre de l'engagement des salariés (hors Unieuro)

Critères individuels – 20%

- 8% au titre de la construction et du lancement du plan stratégique 2025-2030, découlant des grandes orientations données par le conseil
- 6% au titre de la Réalisation du plan de performance, la gestion des coûts, de la productivité et poursuite du développement de la politique services au terme du plan Everyday
- 6% au titre de la qualité du climat social et qualité de l'intégration de Unieuro mesurée par le taux de rétention de son management

RÉMUNÉRATION VARIABLE – CRITÈRES DIRECTEUR GÉNÉRAL - EX ANTE 2025

Critères financiers	
62,5%	

- Résultat opérationnel courant (ROC) Groupe hors Unieuro
- Résultat opérationnel courant (ROC) d'Unieuro
- Cash-flow libre (CFL) Groupe
- Chiffre d'affaires (CA) Groupe

Critère expérience client	
7,5%	

- Net Promoter Score (NPS)

Critères RSE	
10%	

- Réduction des émissions CO₂ (scope 1 et 2) sur 2025
- Engagement des salariés

Critères individuels	
20%	

- Construction et lancement du plan stratégique 2025-2030 découlant des grandes orientations données par le conseil,
- Réalisation du plan de performance, la gestion des coûts, de la productivité et poursuite du développement de la politique services au terme du plan Everyday
- Qualité du climat social, et qualité de l'intégration d'Unieuro mesurée par le taux de rétention de son management.

Min	Cible	Max
0%	20%	30,2%
0%	10%	15,1%
0%	20%	30,2%
0%	12,5%	18,875%
0%	7,5%	11,25%
0%	5%	7,5%
0%	5%	7,5%
0%	8%	8%
0%	6%	6%
0%	6%	6%

TOTAL : **0%** **100%** **140,625%**

Versement 25% en actions et 75% en numéraire : Obligation de conservation pendant 2 ans, puis d'un minimum de titres jusqu'à la cessation de fonction



RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Associés signataires

Caroline Bruno-Diaz
Guillaume Crunelle
Julien Rivals

KPMG
Deloitte
Deloitte

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SOMMAIRE

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
2025

- RAPPORT SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ET ANNUELS
- RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES
- RAPPORT SUR L'INFORMATION EN MATIÈRE DE DURABILITÉ
- AUTRES RAPPORTS

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORTS SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ET ANNUELS – 1/2

Respectivement aux pages 381 à 384 et 385 à 387 du Document d'Enregistrement Universel

- **Objectif de notre audit** : obtenir l'assurance raisonnable, qui correspond à un niveau d'assurance élevé, que les comptes consolidés et annuels, pris dans leur ensemble, ne comportent pas d'anomalies significatives
- **Points clés de notre audit** (*détaillés dans nos rapports*) :
 - ⌚ **Comptes consolidés** :
 - Évaluation et comptabilisation des ristournes et coopérations commerciales perçues et à percevoir des fournisseurs
 - Évaluation de la valeur recouvrable des marques Darty et Vanden Borre ainsi que du goodwill affecté à l'UGT France et Suisse
 - ⌚ **Comptes annuels** :
 - Évaluation de la valeur d'utilité des titres de participation
- **Conclusion** : nous certifions, sans formuler d'observation, que les comptes consolidés et annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de l'exercice

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORTS SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS ET ANNUELS – 2/2

Respectivement aux pages 381 à 384 et 385 à 387 du Document d'Enregistrement Universel

— Vérifications spécifiques :

- ⌚ Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes consolidés et annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes consolidés et annuels adressés aux Actionnaires
- ⌚ Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations sur les délais de paiement
- ⌚ Concernant les informations relatives au gouvernement d'entreprise dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration :
 - Nous attestons de l'existence des informations requises par le code de commerce
 - Nous attestons de l'exactitude et de la sincérité des informations sur les rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux
 - Nous n'avons pas d'observation sur les informations relatives aux éléments que la société a considéré susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique d'achat ou d'échange

— Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires :

- ⌚ Nous concluons que la présentation des comptes consolidés et annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT SPÉCIAL SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES

Pages 262 et 263 du Document d'Enregistrement Universel

— Conventions autorisées et conclues au cours de l'exercice écoulé :

☞ Conventions conclues avec la société Ruby Equity Investment :

- Protocole d'investissement ayant pour objet de définir les droits et obligations de Fnac Darty et de Ruby dans le cadre du projet d'offre mixte co-initiée sur la totalité des actions de la société italienne Unieuro
- Pacte d'Associés ayant pour objet de définir les droits de gouvernance et de liquidité de Fnac Darty et de Ruby sur l'entité dont l'objet est de détenir les actions d'Unieuro

— Absence d'avis de convention antérieurement approuvée qui se serait poursuivie au cours de l'exercice écoulé

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

RAPPORT SUR LES INFORMATIONS EN MATIERE DE DURABILITÉ

Pages 178 à 180 du Document d'Enregistrement Universel

- **Objectif de notre mission** : obtenir l'assurance limitée, au travers de la mise en œuvre de travaux de nature et d'une étendue moindre par rapport à ceux requis par une assurance raisonnable :
 - de la conformité du processus mis en œuvre pour déterminer les informations à publier
 - de la conformité des informations présentées dans le rapport sur la gestion du groupe avec les normes ESRS
 - du respect des exigences de publication des informations
- **Conclusion : nous n'avons pas relevé d'erreurs, omissions ou incohérences importantes**
- **Observation** : sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les informations figurant au paragraphe 2.1.1.2 [ESRS2-BP-2] « Publication d'informations relatives à des circonstances particulières » qui soulignent les limites inhérentes à la première année d'application de l'article L. 233-28-4 et les choix méthodologiques effectués par Fnac Darty précisés dans la section « Incertitudes liées à la première mise en œuvre des normes ESRS », notamment les paragraphes « Informations non publiées en 2024 » et « Périmètre de l'état de durabilité »

RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

AUTRES RAPPORTS

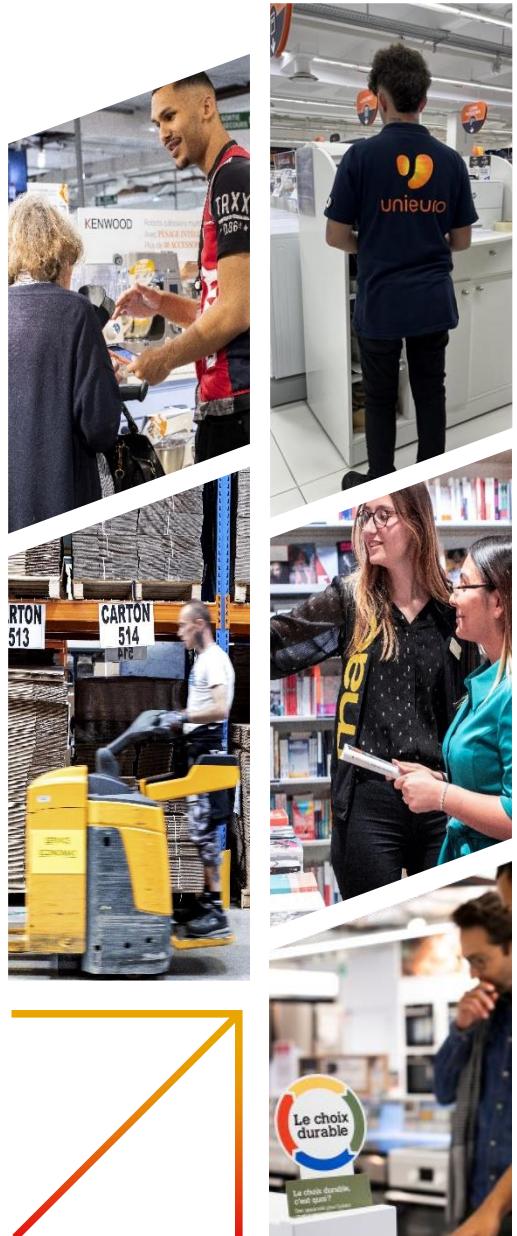
— Nous avons émis les rapports complémentaires suivants :

- Rapport sur la réduction du capital (résolution N°20)
- Rapport sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription (résolutions N°22 à N°26)
- Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de diverses valeurs mobilières de la société, réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (résolution N°27)
- Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions (résolution N°28)
- Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre (résolution N°29)
- Rapport des commissaires aux comptes sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre (résolution N°30)

— Conclusion : nous n'avons pas d'observation à formuler concernant les vérifications inhérentes qui nous incombent



QUESTIONS / RÉPONSES



VOTE DES RÉSOLUTIONS

PARTIE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 1

Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024

- Perte de (16 049 834,20) euros

PARTIE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 2

Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2024

- Bénéfice (part du groupe) de 35 987 545,60 euros

PARTIE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 3

Approbation des dépenses et charges visées à l'article 39-4 du Code général des impôts

- Montant global : 41 850 euros
- Ainsi que l'impôt correspondant

PARTIE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 4

Affectation du résultat de l'exercice et fixation du dividende

- Dividende brut d'1 € par action
- Détachement du coupon : 2 juillet 2025
- Paiement du dividende : 4 juillet 2025

PARTIE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 5

Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions réglementées et approbation de ces conventions

- Approbation des conventions réglementées nouvelles

PARTIE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 6

Renouvellement de KPMG Audit SA, aux fonctions de commissaire aux comptes titulaire, en charge de la mission de certification des comptes

- KPMG Audit S.A
- Mission de certification des comptes
- Durée : 6 exercices

PARTIE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 7

Renouvellement de Monsieur Jacques VEYRAT, en qualité d'administrateur

- Renouvellement de Monsieur Jacques VEYRAT, pour une durée de 4 années

PARTIE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 8

Renouvellement de Madame Sandra LAGUMINA, en qualité d'administrateur

- Renouvellement de Madame Sandra LANGUMINA, pour une durée de 4 années

PARTIE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 9

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
2025

Renouvellement de Madame Caroline GREGOIRE SAINTE MARIE, en qualité d'administrateur

- Renouvellement de Madame Caroline GREGOIRE SAINTE MARIE, pour une durée de 4 années

PARTIE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 10

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
2025

Ratification de la nomination provisoire de Monsieur Stefano MELONI en qualité d'administrateur

- Ratification de la nomination provisoire de Monsieur Stefano MELONI, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'à l'issue de la présente Assemblée générale

PARTIE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 11

Renouvellement de Monsieur Stefano MELONI, en qualité d'administrateur

- Renouvellement de Monsieur Stefano MELONI, pour une durée de 4 années

PARTIE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 12

Somme fixe annuelle à allouer aux membres du Conseil

- Enveloppe portée de 550 000 euros à 720 000 euros
- Décision applicable à l'exercice en cours et maintenue jusqu'à nouvelle décision

PARTIE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 13

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
2025

Approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration

PARTIE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 14

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
2025

Approbation de la politique de rémunération du Président du Conseil d'administration

PARTIE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 15

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
2025

Approbation de la politique de rémunération du Directeur Général et/ou de tout autre dirigeant mandataire social

PARTIE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 16

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
2025

Approbation des informations visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce

PARTIE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 17

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Jacques VEYRAT, Président du Conseil d'administration

PARTIE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 18

Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à Monsieur Enrique MARTINEZ, Directeur Général

PARTIE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 19

Autorisation en matière de programme de rachat d'actions

- 10% maximum du nombre d'actions composant le capital social
- Prix maximum de rachat par action : 80€
- Montant global affecté au programme de rachat : 237 457 120 €
- Suspension en période d'offre publique
- Durée de l'autorisation : 18 mois

PARTIE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION 20

Autorisation en matière d'annulation d'actions propres rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions

- Maximum : 10% des actions composant le capital social
- Durée de l'autorisation : 26 mois

PARTIE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION 21

Délégation de compétence pour augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices et/ou primes

- Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 14,8 millions d'euros
- S'impute sur le plafond global de la 22^{ème} résolution
- Suspension en période d'offre publique
- Durée de l'autorisation : 26 mois

PARTIE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION 22

Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou à des titres de créance, avec maintien du droit préférentiel de souscription

- Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 14,8 millions d'euros
- Plafond global sur lequel s'imputent les plafonds des 21^{ème}, 23^{ème}, 24^{ème}, 25^{ème}, 26^{ème}, 27^{ème}, 28^{ème}, 29^{ème}, 30^{ème} résolutions de la présente Assemblée et des 29^{ème} et 30^{ème} résolutions de l'Assemblée Générale du 24 mai 2023
- Montant nominal maximum des titres de créance : 296 millions euros
- Plafond commun avec les plafonds des 23^{ème}, 24^{ème} et 26^{ème} résolutions
- Suspension en période d'offre publique
- Durée de l'autorisation : 26 mois

PARTIE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION 23

Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription et délai de priorité facultatif par offre au public et/ou en rémunération de titres dans le cadre d'une offre publique d'échange

- Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 2,96 millions d'euros
- Plafond sur lequel s'impute les plafonds des 24^{ème} et 26^{ème} résolutions
- S'impute sur le plafond global de la 22^{ème} résolution
- Montant nominal maximum des titres de créance : 296 millions d'euros
- Plafond commun avec les plafonds des 22^{ème}, 24^{ème} et 26^{ème} résolutions
- Prix d'émission des actions : au moins égal à la moyenne pondérée des 3 dernières séances de bourse précédant le début de l'offre éventuellement diminuée d'une décote maximale de 10%
- Suspension en période d'offre publique
- Durée de l'autorisation : 26 mois

PARTIE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION 24

Délégation de compétence pour émettre des actions ordinaires et/ou des valeurs mobilières donnant accès au capital de la société et/ou à des titres de créance, avec suppression du droit préférentiel de souscription par placement privé

- Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 2,96 millions d'euros dans la limite de 20% du capital par an
- S'impute sur le plafond de la 23^{ème} résolution, lequel s'impute le plafond global de la 22^{ème} résolution
- Montant nominal maximum des titres de créance : 296 millions d'euros
- Plafond commun avec les plafonds des 22^{ème}, 23^{ème} et 26^{ème} résolutions
- Prix d'émission des actions : au moins égal à la moyenne pondérée des 3 dernières séances de bourse précédant le début de l'offre éventuellement diminuée d'une décote maximale de 10%
- Suspension en période d'offre publique
- Durée de l'autorisation : 26 mois

PARTIE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION 25

Autorisation d'augmenter le montant des émissions, suspension en période d'offre publique

- Au titre des 22^{ème} à 24^{ème} résolutions
- Montant maximum : 15% de l'émission initiale (dans la limite des plafonds de chaque délégation)
- Suspension en période d'offre publique
- Durée de l'autorisation : 26 mois

PARTIE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION 26

Délégation pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès immédiatement ou à terme au capital de la Société dans la limite de 10 % du capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières donnant accès au capital

- Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 10 % du capital au jour de l'Assemblée
- S'impute sur le plafond de la 23^{ème} résolution lequel s'impute sur le plafond global de la 22^{ème} résolution
- Montant nominal maximum des titres de créance : 296 millions d'euros
- Plafond commun avec les 22^{ème}, 23^{ème} et 24^{ème} résolutions
- Suspension en période d'offre publique
- Durée de l'autorisation : 26 mois

PARTIE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION 27

Délégation de compétence pour augmenter le capital par émission d'actions ordinaires et/ou de valeurs mobilières donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit des adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise en application des articles L. 3332 18 et suivants du Code du travail

- Montant nominal maximum de l'augmentation de capital : 1 484 000 euros
 - S'impute sur le plafond global de la 22^{ème} résolution
- Règle de prix des actions : ni inférieur de plus de 30 %, ou de 40 % lorsque la durée d'indisponibilité prévue par le plan est supérieure ou égale à dix ans, à la moyenne des cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant la décision fixant la date d'ouverture de la souscription, ni supérieur à cette moyenne.
- Durée de l'autorisation : 26 mois

PARTIE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION 28

Autorisation à donner au Conseil d'Administration en vue d'octroyer des options de souscription et/ou d'achat d'actions aux membres du personnel salarié (et/ou certains mandataires sociaux)

- Nombre total d'actions auxquelles les options peuvent donner droit : 5% du capital social au jour de l'attribution
- Sur ce plafond s'imputent les attributions des 29^{ème} et 30^{ème} résolutions
- Ce montant s'impute sur le plafond global de la 22^{ème} résolution
- Sous plafond pour les dirigeants mandataires sociaux de la société : 0,6% du capital au jour de l'attribution
- Sous plafond commun avec la 29^{ème} résolution
- Durée de l'autorisation : 38 mois

PARTIE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION 29

Autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié et/ou certains mandataires sociaux de la Société ou des sociétés ou groupements d'intérêt économique liés

- Nombre total d'actions : 5% du capital social au jour de l'attribution
 - Sur ce plafond s'imputent les attributions des 28^{ème} et 30^{ème} résolutions
 - Ce montant s'impute sur le plafond global de la 22^{ème} résolution
- Sous plafond pour les dirigeants mandataires sociaux de la société : 0,6% du capital au sein de cette enveloppe
 - Sous plafond commun avec la 28^{ème} résolution
- Période d'acquisition : 3 ans minimum
- Conditions de performance (sauf exception)
- Durée de l'autorisation : 38 mois

PARTIE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION 30

Autorisation à donner au conseil d'administration en vue d'attribuer gratuitement des actions existantes et/ou à émettre aux membres du personnel salarié à l'exception des mandataires sociaux et des membres du comité exécutif du Groupe

- Nombre total d'actions : 5% du capital social au jour de l'attribution
- Sur ce plafond s'imputent les attributions des 28^{ème} et 29^{ème} résolutions
- Ce montant s'impute sur le plafond global de la 22^{ème} résolution
- Période d'acquisition : 1 an minimum
- Période cumulée des périodes d'acquisition et de conservation : 2 ans
- Durée de l'autorisation : 38 mois

PARTIE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION 31

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
2025

Modification de l'article 14.2 des statuts concernant la suppression de la référence aux rapports établis par le Président du Conseil d'administration

PARTIE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION 32

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
2025

Modification de l'article 15.2 des statuts concernant l'utilisation de moyens de télécommunication lors des conseils d'administration

Article L. 22-10-3-1 du Code de commerce telles que modifié par la loi n°2024-537 du 13 juin 2024

PARTIE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION 33

ASSEMBLÉE
GÉNÉRALE
2025

Modification de l'article 15.3 des statuts concernant la consultation écrite des administrateurs

Article L. 225-37 du Code de commerce telles que modifiées par la loi n°2024-537 du 13 juin 2024

PARTIE EXTRAORDINAIRE

RÉSOLUTION 34

Modification de l'article 22 des statuts concernant le recours à des moyens de télécommunication lors des Assemblées Générales

Article L. 225-103-1 du Code de commerce

PARTIE ORDINAIRE

RÉSOLUTION 35

Pouvoirs pour les formalités

- Accomplissement de toutes les formalités de dépôt et de publicité requises par la loi



MERCI
POUR VOTRE ATTENTION

AVERTISSEMENT

AVIS IMPORTANT : En lisant cette présentation, vous acceptez d'être lié par les limitations et réserves suivantes : Certaines informations incluses dans ce document ne sont pas basées sur des faits historiques, mais sur des déclarations prospectives. Ces déclarations prospectives ne sont valables qu'à la date de cette présentation et Fnac Darty décline expressément toute obligation ou tout engagement de publier des mises à jour ou des révisions des déclarations prospectives contenues dans cette présentation pour refléter tout changement d'attentes ou tout changement d'événements, de conditions ou de circonstances (ou autres) sur lesquels ces déclarations prospectives sont fondées. Ces déclarations prospectives sont fournies à titre indicatif uniquement. Les investisseurs sont avertis que les informations et déclarations prospectives ne garantissent pas les performances futures et sont soumises à divers risques, incertitudes et autres facteurs connus et inconnus, dont beaucoup sont difficiles à prévoir et généralement indépendants de la volonté de Fnac Darty et pourraient faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement de ceux exprimés, sous-entendus ou projetés par, ces informations et déclarations prospectives. Ces risques et incertitudes incluent ceux discutés ou identifiés au chapitre 5 « Facteurs de risques et contrôle interne » du Document d'enregistrement universel 2024 de Fnac Darty déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (« AMF ») le 10 mars 2025, et qui est disponible en français et en anglais sur le site internet de l'AMF à l'adresse www.amf-france.org et sur le site Internet de Fnac Darty à l'adresse www.fnacdarty.com.

Le présent document a été préparé uniquement à des fins d'information et ne constitue pas et ne doit pas être interprété comme une sollicitation ou une offre d'achat ou de vente de titres ou d'instruments financiers connexes aux États-Unis d'Amérique ou dans toute autre juridiction. De même, il ne fournit pas et ne doit pas être considéré comme fournissant des conseils en investissement. Il ne reflète en aucune manière les objectifs d'investissement spécifiques, la situation financière ou les besoins particuliers d'un destinataire. Aucune déclaration ou garantie, expresse ou implicite, n'est fournie quant à l'exactitude, l'exhaustivité ou la fiabilité des informations contenues dans le présent document. Elle ne doit pas être considérée par les destinataires comme un substitut à l'exercice de leur propre jugement. Toutes les opinions exprimées dans ce document sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

Ce matériel vous est fourni uniquement à titre d'information, et il ne peut être reproduit, redistribué ou publié (que ce soit à l'interne ou à l'externe de votre entreprise), directement ou indirectement, en tout ou en partie, à toute autre personne. Le non-respect de ces restrictions peut entraîner la violation des restrictions légales dans certaines juridictions.

La distribution ou l'accès à ce communiqué dans certaines juridictions peuvent être soumis à des restrictions légales ou réglementaires. En conséquence, toute personne entrant en possession de ce document est tenue de s'informer et de respecter ces restrictions. Fnac Darty décline expressément toute responsabilité quant à la violation de ces restrictions par quiconque.

Enfin, les tableaux contiennent des données arrondies individuellement. Les calculs arithmétiques fondés sur des données arrondies peuvent présenter certaines différences avec les agrégats ou les sous-totaux déclarés.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2025



FNAC DARTY

